

Risques opérationnels

Les enseignements de l'exercice de collecte des pertes en 2002



CÉLINE ROY-LARENTY
Senior manager
PricewaterhouseCoopers

Le Comité de Bâle vient de diffuser les principales conclusions du nouvel exercice de collecte,

après celui mené en 2001 qui portait sur les exercices 1998, 1999 et 2000.

La question reste posée de savoir si les méthodes AMA permettent réellement une économie de fonds propres.



OLIVIER RIVIÈRE
Manager
Financial risk management
PricewaterhouseCoopers

LE COMITÉ DE BÂLE A rendu public en mars 2003 les résultats de l'exercice de collecte des pertes en risque opérationnel¹. Des progrès importants ont été réalisés par les institutions financières, comme le montre l'augmentation significative du nombre des banques ayant répondu à l'enquête et des pertes collectées (encadré 1). Ceci semble montrer que les établissements financiers commencent à obtenir des résultats, probablement grâce à la mise en place de bases internes de données de pertes.

Cela étant, comme pour l'étude précédente, l'intégrité des données collectées doit être appréciée avec prudence. Ainsi, seuls 36 % des établissements confirment que les données de pertes sont totalement fiables.

De la même manière, les informations collectées par le Comité de Bâle ne semblent pas représen-

tatives des pertes extrêmes, mais rares, parfois subies par les établissements financiers et qui influent sur les distributions statistiques des pertes de risque opérationnel, un nombre limité d'événements « tirant » la moyenne des pertes vers le haut. Ainsi seulement 2 % des données concernent des pertes supérieures à 1 million d'euros. La difficulté à s'assurer de l'intégrité des données provient probablement d'un certain nombre de facteurs. À titre d'exemple, il semble difficile de s'assurer de l'exhaustivité de données de pertes collectées dans le cadre d'un processus déclaratif, sans rattacher ces données à une source comptable, ce qui peut constituer un projet à part entière dans un établissement d'une taille significative. En outre, l'existence possible de différences dans la définition du risque opérationnel d'un établissement à l'autre, notamment lorsqu'on aborde les fron-

tières avec les autres types de risques (crédit, marché, stratégique ou risque dit « business » par exemple) paraît également de nature à nuire à l'homogénéité et l'intégrité des données. L'utilisation de données externes (consortiums ou pertes à caractère public) afin de compléter les données internes peut, en partie, répondre à ces préoccupations, mais elle doit s'entourer de précautions afin de ne pas courir le risque d'une possible déformation du profil de risque opérationnel spécifique de la banque par les données externes.

L'IMPORTANCE DU RISQUE DE FRAUDE EXTERNE

L'analyse comparative des résultats des études Loss data collection, exercices 2001 (portant sur l'exercice 2000) et 2002 (portant sur l'exercice 2001) reflète une augmentation importante de la sévérité de la catégorie « dommages aux actifs physiques », liée aux effets des catastrophes naturelles et attentats terroristes (inondations, 11 Septembre, etc.). Cette évolution reflète la nécessité, déjà identifiée par le Comité de Bâle dans

1. Synthèse des résultats

	Nombre d'entités	Nombre de pertes	Nombre de pertes par entité
LDCE 2000	27 banques	5 265	195
LDCE 2001	89 banques	47 269	531

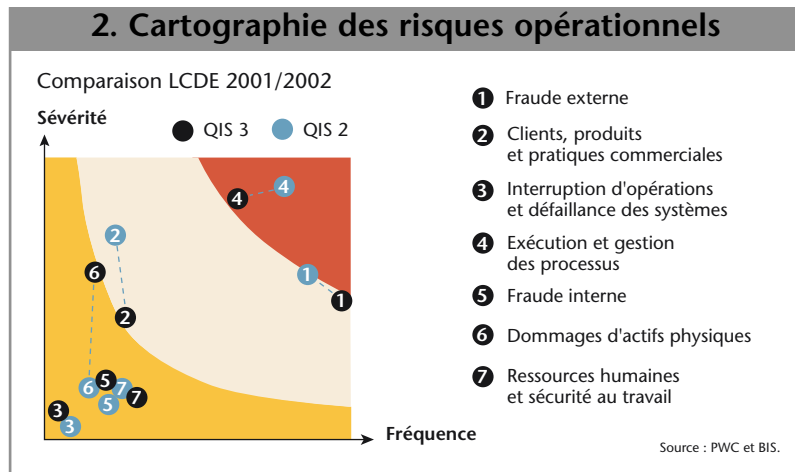
son document « Saines pratiques de gestion du risque opérationnel », de développer des plans de continuité d'activité et la possibilité d'utiliser des politiques d'assurance pour réduire l'impact de ce type d'événement (les données de récupération incluses dans l'étude reflètent une forte efficacité des assurances pour cette catégorie de risque). En revanche, il se produit une baisse importante de la sévérité des pertes relatives à la catégorie clients, produits et pratiques commerciales. Le caractère prépondérant des risques de la catégorie « fraude externe » et « exécution et gestion des processus » se confirme (encadré 2).

L'importance du risque de fraude externe et l'augmentation de sa fréquence mettent en relief la nécessité de mettre en place des mécanismes et solutions de détection des fraudes, notamment dans les activités de la banque de détail.

LA BANQUE DE DÉTAIL EST LA PLUS IMPACTÉE

Le métier de la banque de détail continue d'être le plus important en termes, à la fois, de nombre et de montant total des pertes par rapport aux autres lignes métiers. Le suivent par ordre d'importance, en montant total des pertes, le domaine de la banque commerciale et la ligne métier activités de marché (*trading* et ventes), la ligne métier présentant le montant cumulé de pertes le moins important étant celle de la gestion d'actifs.

Ces résultats sont difficiles à interpréter car ils peuvent être dus au



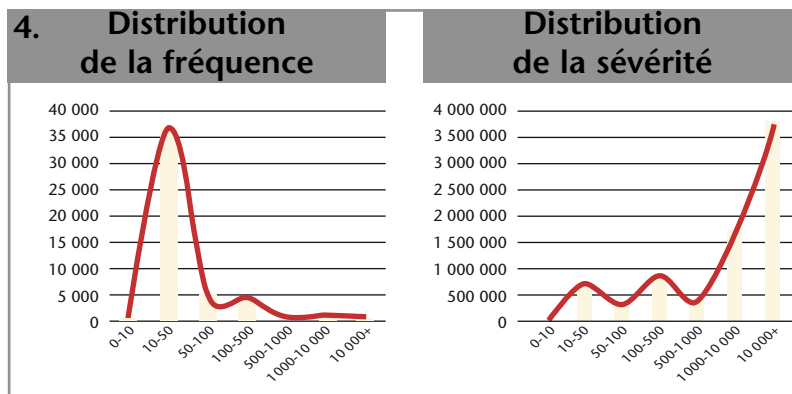
poids plus ou moins important de telle ou telle ligne métier dans le total, selon les activités menées par les banques de l'échantillon. Par exemple, le nombre et le montant total des pertes collectées sur la ligne métier banque de détail a de grandes chances d'être plus important que les mêmes chiffres pour la gestion d'actifs, si 70 des 89 banques de l'échantillon ont une activité banque de détail, alors que 10 des 89 banques seulement ont une activité de gestion d'actifs. Enfin, même si toutes les banques étaient présentes dans toutes les lignes métiers, le poids de chaque activité dans l'activité globale de chaque banque peut être plus ou moins important, rendant là encore l'analyse difficile. Par exemple, la banque A peut réaliser 50 % de son activité en gestion d'actifs et 5 % en banque de détail, alors que les pourcentages d'activité de la banque B seront respectivement 5 % et 50 %.

La fréquence moyenne et la per-

te moyenne encourue au titre du risque opérationnel pour générer par unité de PNB (dans notre exemple le million d'euros) peuvent permettre de faire un premier classement relatif des lignes métiers en termes de niveau de risque opérationnel générique encouru dans le cadre de chaque activité. Les données sont disponibles dans le document du Comité de Bâle (encadré 3). Toutefois, ces résultats doivent être relativisés en raison des nombreux biais venant impacter les données : données de pertes ou de PNB non exhaustives, seuil de collecte des pertes variable selon les établissements, définitions de la perte en risque opérationnel qui diffèrent d'une banque à l'autre, représentativité probablement faible des événements rares, mais extrêmes susceptibles de bouleverser soudainement cette hiérarchie étant donné la période d'observation réduite... Enfin, le caractère représentatif du PNB comme indicateur de dimensionnement ...

3. Exposition au risque opérationnel - Classement des lignes métiers

En millions d'euros	Montant des pertes	PNB	Montant des pertes pour 1 M euros de PNB (en Keuros)	Classement des lignes métiers de la plus (1) à la moins (8) risquée
Banque d'investissement (<i>Corporate finance</i>)	273,5	36061	7,6	7
Banque de marché (<i>Trading and sales</i>)	1 163,1	114947	10,1	4
Banque de détail (<i>Retail banking</i>)	2289	274984	8,3	6
Banque commerciale (<i>Commercial banking</i>)	2256,8	132004	17,1	3
Banque de flux (<i>Payment and settlement</i>)	253,4	45603	5,6	8
Services d'agents (<i>Agency services</i>)	331,6	13025	25,5	2
Gestion d'actifs (<i>Asset management</i>)	216,5	24638	8,8	5
Courtage détail (<i>Retail brokerage</i>)	913,7	24975	36,6	1



du risque opérationnel à des fins de comparaison d'une activité à l'autre est discutable et d'autres indicateurs peuvent être définis.

Enfin, même en l'absence de ces biais, un tel classement ne détermine pas nécessairement la stratégie de chaque banque en termes de risque opérationnel, puisque cette dernière apparaît aussi dépendante du poids des différents métiers dans son activité. Ainsi, si la ligne métier courtage détail apparaît plus risquée que la banque de marché en terme relatif, mais ne représente que 5 % du PNB de la banque alors que la banque de marché représente 95 % du PNB, le choix d'implanter d'abord un dispositif de gestion des risques sur la banque de marché apparaît légitime.

DES PROGRÈS DANS LES PROCESSUS DE COLLECTE DE DONNÉES

L'analyse de la distribution de fréquence et de sévérité semble mettre en exergue la nécessité de leur modélisation individuelle dans la mesure où celles-ci se comportent de façon distincte (*encadré 4*). Misant largement sur le développement des approches *advanced measurement approach* (AMA), les banques ont réalisé des progrès dans les processus de collecte de données, fournissant les bases préliminaires de la modélisation mathématique du risque opérationnel.

Seulement 515 des événements reportés (1 % du total) reflètent des pertes partagées par plusieurs métiers. Ceci témoigne de la capa-

cité des établissements financiers à développer des modèles d'attribution des événements aux différents métiers définis par Bâle. Cette affectation n'apparaît donc pas problématique, sauf dans le cas de la banque de détail et la banque commerciale qui partagent habituellement les mêmes infrastructures, ressources et réseaux de distributions, voire les mêmes clients.

LES POLITIQUES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Seulement 2 % des événements recensés étaient couverts par des polices d'assurance. Au fur et à mesure que la sévérité de l'événement augmente, les couvertures prennent une importance grandissante mettant en relief l'objectif poursuivi par les établissements dans leur politique en matière d'assurance : couvrir des pertes significatives mais rares. Le Comité de Bâle a défini de façon restrictive la notion de récupération en la limitant aux pertes couvertes ou qui le seront dans l'intervalle d'un an après l'occurrence de l'événement. Dans 12 % des cas, des récupérations supplémentaires non couvertes par des assurances ont été observées.

L'utilisation des assurances en tant que technique de réduction du risque opérationnel reste cependant très limitée. Elles permettent essentiellement de se protéger des dommages aux immeubles et matériels, dans l'attente d'une offre plus large de la part du secteur de l'assurance. L'attention portée par le Comité de Bâle aux techniques d'assurance témoigne de la possibilité de

les reconnaître en tant que techniques de réduction des risques et va dans le sens des propositions de la Directive européenne (CAD 3).

LES MÉTHODES AMA SONT-ELLES SUFFISAMMENT INCITATIVES ?

La moitié des établissements a fourni des données sur le montant total de capital économique alloué au risque opérationnel. En moyenne, la valeur affectée à la couverture de ce type de risque est de l'ordre de 15,46 %, sachant qu'il existe une forte volatilité entre le minimum (0,99 %) et le maximum (40,87 %).

En général, une fraction d'environ 15 % du capital économique total nous paraît assez élevée, et nous pensons que la disparité entre les résultats est due, entre autres, aux différentes méthodologies utilisées pour le calcul. Si ces résultats se confirmaient, cela conduirait à rendre dissuasives l'utilisation des méthodes AMA et le développement des méthodologies internes de mesure de capital économique au titre du risque opérationnel pour de nombreux établissements, puisqu'ils pourraient obtenir des économies tout aussi significatives via l'utilisation de l'approche Standard.

Un tiers des établissements a déclaré calculer la perte attendue liée au risque opérationnel, principalement dans le cadre de leurs procédures budgétaires. Seulement 13 % d'entre elles incluent cette mesure dans leur politique de tarification.

Nous pensons qu'au fur et à mesure que les entités se dirigeront vers les approches avancées, cette proportion augmentera. En fait, tant le Comité de Bâle, dans son document « *QIS 3 – Technical Guidance* », que la Commission européenne, exigent que les banques démontrent qu'elles ont calculé la perte attendue au titre du risque opérationnel et qu'elles l'ont intégrée dans leurs politiques de tarification et de réserves. ■

1 The Loss Data Collection Exercise for Operational Risk : Summary of the Data Collected.